

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD549

présenté par
M. Prud'homme

à l'amendement n° CD|297 de Mme Maillart-Méhaignerie

ARTICLE 11

A l'alinéa 4, après le mot : « produit »,
insérer les mots : « respectant la saisonnalité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.